

Quelques Conseils

– Faire le Wouzou avant les relations, surtout lorsque la femme est enceinte.
– Dites toujours « A'ouzo billahi minash-shaytanir rajim ». « Bismillahir rahmanir rahim » pour éloigner le Shaytan et obtenir les bénédictions d'Allah.

– Au moment des menstrues, tout rapport est **haram** (prohibé, illicite).
– Pour éviter que le maudit Satan ne triomphe de lui, le célibataire doit accomplir 2 Rakates de Namaz ou Salat, célébrer les Louanges d'Allah, réciter les Salvate et demander à Allah de lui attribuer une compagne. Le Dou'a, à cette occasion, est exaucé et le protégera de tout acte illicite.

– Un petit A'amal pour la première nuit de noce que voici:

La nuit des noces, quand l'épouse arrive dans la maison de son mari il est recommandé de faire deux rekâtes salat (comme le salat de Soubh o) aussi bien pour l'époux que pour l'épouse.

L'époux doit faire deux rakât salat avec le nyat de sounnate kourbatan ilallah.

Après le salat, lire le douà suivant:

Bismillâhir Rahmânir Rahim,

“Allâhoummarzoukni oulfathà, wa wouddahà, wa r ézàhà, wa arzéni béhà, wa djam-é baynanà bé ahssané idjtémà-ine, wa ayssaré itélâfine, fa innaka tohibboul halàla, wa toukréhoul haràm”

Traduction:

Ô Allah, accorde à ma femme l'amour et le bonheur et rend moi heureux d'elle et instaure entre nous deux l'amour et la sérénité pour toujours parce que Tu agrées le licite et Tu interdis l'illicite.

Puis l'épouse doit également faire deux rakât salat (comme le salat de Soubho) avec le nyat de sounnate kourbatan ilallah.

Après le salat, lire le douà suivant:

Bismillâhir Rahmânir Rahim

“Allâhoummarzoukni oulfathou, wa wouddahou, wa rézàhou, wa arzéni béhi, wa djam-a baynanà bé

ahssané idjtémà-ine, wa ayssaré itélàfine, fa innaka tohibboul halàl, wa toukréhoul haràm”

(Même traduction que précédemment, mais au féminin)

Ensuite, l'époux doit poser sa main droite sur le front de son épouse et se tourner vers la Kiblà et lire ce douà:

Bismillàhir Rahmànir Rahim,

“Allàhoumma alàa kitàbéka tazawwadjtohà, wafi amànaték akhaztohà, wabé kalématek istahallatoha, fa-inn kazaytali fi rahméha shayane fadja-alho mousslémane wassyane, wa là tadjà-alho shirkash shaytàne”

Traduction:

Ô Allàh, selon les prescriptions de Ton livre, j'ai contracté le Nikàh avec cette femme, et je l'ai prise dans Ta religion, et je l'ai rendue licite par Ta Sainte récitation. Aussi si Tu m'accordes des enfants de cette femme, alors accordes leur la santé sous toutes ses formes et fais que Shaytàne ne s'associe pas à cela.

Ensuite, l'épouse doit laver ses pieds et recueillir l'eau pour l'asperger aux quatre coins de la maison pour bénéficier de:

- l'acceptation de 70 vœux,
- l'obtention de 70 bénédictions dans cette maison,
- l'obtention de 70 bienfaits, chaque bienfait s'éparpillant aux quatre coins de la maison, -la protection de divers maladies (dépigmentation, folie etc..)

Source des Hadiths cités dans ce document:

- Tehziboul Islam d'Allama Majlissi
- Payghamaté Najfi de Sheikh Muhammad Hassan Najfi -Gounahané Kabhira de Shahidh Dastghayb Shirazi -Mafatihul Jinane de Sheikh Abbass Qummi -Majelisse ou Takrir de Maolana as-Sadiq Hassan.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fr/les-coutumes-du-mariage-au-regard-de-l-islam-moulla-nissarhoussen-raj-par/quelques-conseils>